



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Guide de Location des Salles du Complexe Saint Martin

La Commune de Quiers propose à la location trois salles de tailles différentes, allant de 30 à 220 places assises.

Le secrétariat de la Mairie centralise toutes les démarches administratives relatives à la location d'une salle.

Vous trouverez dans ce dossier :

- ➔ Le règlement intérieur du complexe Saint Martin
- ➔ Les tarifs & dépôts de garantie
- ➔ Les délibérations n° 2022-39 et n°2023-03
- ➔ Le formulaire de demande de réservation
- ➔ Le contrat de mise à disposition
- ➔ L'attestation d'assurance à compléter

Avant toute réservation, vous devez :

1. Vous assurer de la disponibilité de la salle auprès du secrétariat de la Mairie, au 01.64.08.17.91.
2. Adresser le formulaire de réservation que vous trouverez soit dans ce dossier, soit à l'accueil de la mairie.
3. Compléter le dossier de location disponible en mairie, ou envoyé sur demande par le secrétariat.

Le contrat de mise à disposition devra être retourné en mairie dans les délais indiqués, avec les documents suivants :

- ✓ Chèque d'arrhes du montant indiqué sur le contrat (libellé à l'ordre du Trésor Public)
- ✓ Chèque de dépôt de garantie (libellé à l'ordre du Trésor Public)
- ✓ Attestation d'assurance de responsabilité civile indiquant impérativement la date et le lieu de la location

Dès que nous serons en possession de tous les documents, nous vous enverrons un mail de confirmation précisant la date et l'heure de remise des clés ainsi qu'une copie du contrat de location signé par Monsieur Le Maire.